

Klosbachstrasse 48
8032 Zurich
Téléphone 043 488 40 30
Fax 043 488 40 39
info@mobilitapietonne.ch

www.fussverkehr.ch
www.mobilitapietonne.ch
www.mobilitapedonale.ch



Fussverkehr Schweiz

Fachverband der FussgängerInnen

Mobilité piétonne

Association suisse des piétons

Mobilità pedonale

Associazione svizzera dei pedoni

Position

2011/03

**Sécurisation du chemin de
l'école: le pédibus n'est
pas la solution miracle**



Impressum

Éditeur	Mobilité piétonne Klosbachstrasse 48 8032 Zurich Tél. +41 (0)43 488 40 30 Fax +41 (0)43 488 40 39 info@mobilitepietonne.ch www.mobilitepietonne.ch
Auteur(s)	Dominik Bucheli, géographe dipl. Pascal Regli, géographe dipl.
Rédaction	Dominik Bucheli, géographe dipl. Pascal Regli, géographe dipl.
Image de couverture	Marquage de zone scolaire. Photo: Christine Bärlocher, photographe
Traduction	Mathieu Pochon
Design / Impression	Mobilité piétonne
Proposition de citation	Bucheli, D., Regli, P., <i>Sécurisation du chemin de l'école: le pédibus n'est pas la solution miracle</i> , trad. Mathieu Pochon, Mobilité piétonne, Zurich, Position, Mars 2011

Position 2011/03

Sécurisation du chemin de l'école

Le pédibus n'est pas la solution miracle

Pour tous les parents, la sécurisation du chemin de l'école est une préoccupation majeure. De plus en plus, le pédibus est présenté comme étant « la » solution pour un chemin de l'école sécurisé à pied. La mise en place d'un pédibus ne fait pourtant de sens que dans certains cas précis. Idéalement, les enfants devraient pouvoir parcourir leur chemin de l'école de manière indépendante.

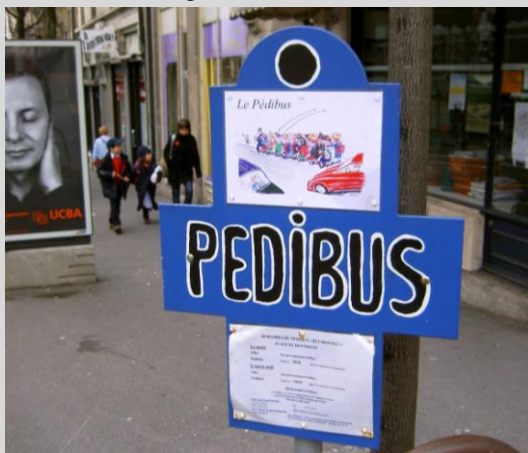
Le chemin de l'école est une partie importante dans l'expérience de vie et dans le développement de la personnalité de l'enfant. Quand celui-ci peut le parcourir de manière autonome, il signifie plus qu'un trajet de A à B. Sur le chemin de l'école, les enfants apprennent à connaître leur environnement, jouent, nouent des contacts et apprennent à régler les conflits entre eux, sans intervention des adultes. Ils sont curieux et utilisent volontiers différents itinéraires.

L'accompagnement des enfants en voiture par les « parents-taxis » n'est pas une alternative au chemin de l'école parcouru de manière indépendante. Marcher est en effet bon pour la santé. Même de courts itinéraires quotidiens à pied contribuent aux besoins de mouvement de l'enfant. Quand les élèves sont amenés en voiture à l'école, l'insécurité s'accroît pour les autres enfants en raison des véhicules manœuvrant et parquant à proximité des écoles.

Qu'est-ce que le « pédibus » ?

Le « pédibus » est un accompagnement à pied organisé sur le chemin de l'école. Les accompagnants sont majoritairement des parents. Le système est inspiré du bus :

- des itinéraires définis (lignes)
- un horaire de passage
- des arrêts signalisés



1 Mesures de sécurisation du chemin de l'école

Les enfants font partie des groupes les plus vulnérables dans la circulation routière. Chaque jour, plus de 5 enfants entre 0 et 14 ans sont blessés. Un quart des accidents impliquant des enfants ont lieu sur le chemin de l'école. Pour que ce dernier reste une expérience positive et que les enfants se rendent à l'école sans peur et sans danger, la sécurité doit être améliorée. La sécurisation du chemin de l'école est une tâche commune de la police, des services en charge de la voirie des communes et cantons, des enseignants et des autorités scolaires, des parents de même que des enfants et à la rigueur d'autres spécialistes. La sécurisation du chemin de l'école doit être comprise comme un processus dans lequel la perception des enfants doit être intégrée, par exemple par le biais de questionnaire aux écoliers.

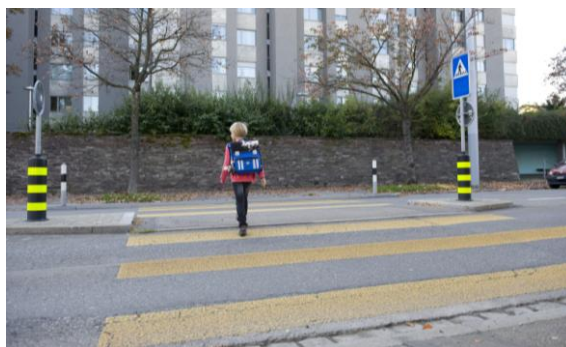
La sécurisation du chemin de l'école se compose de:

- mesures d'infrastructure (modération du trafic, amélioration des traversées de chaussée)
- mesures organisationnelles (accompagnement par les parents, service d'accompagnement, pédibus, patrouilleurs scolaires)
- et est complétée par l'éducation routière de même que la surveillance de la circulation (police).

2 Mesures d'infrastructure

La sécurité sur le chemin de l'école doit être garantie par une infrastructure continue. De ce point de vue, le point le plus dangereux d'un itinéraire scolaire définit le niveau de sécurité de l'ensemble. Les mesures d'infrastructure qui améliorent la sécurité sur le chemin de l'école permettent aussi de sécuriser les déplacements de loisir des enfants et leurs permettent de découvrir par eux-mêmes leur environnement immédiat. Les trois quarts des accidents impliquant des enfants ont lieu durant le temps libre et pas sur le chemin de l'école. Ainsi, les mesures d'infrastructure aident aussi tous les autres usagers de la route qui se déplacent à pied ou en vélo dans la commune. Lors de la mise en œuvre de telles mesures, les différentes fonctions de la route sont à prendre en compte.

Sur les **routes très fréquentées**, les mesures à privilégier visent à améliorer la sécurité des traversées piétonnes et la qualité du séjour. Des mesures typiques sont les feux de signalisation, les îlots-refuge, les passages piétons, les bandes polyvalentes en milieu de chaussée, les chaussées à voie centrale banalisée, les réductions de limitation de vitesse de même que la mise en place de surfaces piétonnes suffisamment larges.



L'îlot-refuge: une mesure d'infrastructure (Photo: Ch. Bärlocher)

Sur les **routes peu fréquentées**, la sécurité et la qualité de l'habitat seront améliorées par la modération du trafic et la réduction des vitesses (zones 30, zones de rencontre). Les mesures typiques sont ici les décrochements horizontaux et verticaux, les rétrécissements latéraux, les bornes et les barrages. Dans les zones 30, les passages piétons sont notamment également envisageables aux abords des écoles.

3 Mesures organisationnelles

Accompagnement par les parents: Les enfants qui commencent l'école primaire ou l'école enfantine et doivent parcourir un nouvel itinéraire scolaire devraient être accompagnés au début par l'un des parents. Ainsi, le chemin peut être exercé et les parents peuvent s'assurer que l'enfant se comporte de manière sûre dans la circulation.

Accompagnement informel: Là où le chemin de l'école apparaît trop dangereux, des solutions créatives doivent être trouvées. Dans la pratique, il arrive souvent que les parents organisent un accompagnement des enfants de manière informelle. Un tel service suppose que les parents impliqués se concertent et se mettent d'accord. Cette mesure se prête bien pour les premiers mois de l'année scolaire. L'accompagnement peut être réduit par étapes puis être complètement supprimé.



L'accompagnement par les parents aide l'enfant à reconnaître les dangers. (Photo: Ch. Bärlocher).

Les patrouilleurs scolaires (service de circulation par des adultes ou des élèves plus grands) seront en particulier requis aux passages piétons sur des routes très fréquentées, où des enfants peu expérimentés doivent passer pour se rendre à l'école. Le service peut être fait par des parents ou d'autres personnes, sous la supervision d'instructeurs de la circulation routière de la police ou encore d'enseignants. Dans certaines localités, des élèves plus âgés assurent ce service.

Arrêts pour les „parents-taxis“: Les voitures manœuvrant aux abords des écoles constituent un problème de sécurité pour les autres enfants. La mise en place d'« arrêts » pour les parents-taxis à une certaine distance des écoles apporte de nombreux avantages. Ces arrêts peuvent être placés de manière à ce que les manœuvres nécessaires soient réduites, ce qui améliore la sécurité des enfants. D'autre part, les écoliers et écolières conduits à l'école de cette manière peuvent parcourir le reste du chemin par eux-mêmes.

Le **pédibus** est un «bus à pied». Il se compose d'enfants, qui se rendent ensemble à pied à l'école sous la conduite d'adultes. Les enfants « montent » dans le bus selon l'horaire à des « arrêts » signalisés comme tel le long d'un itinéraire défini. Le pédibus suppose une organisation d'une certaine envergure : il est exploité par les parents, mais présuppose une collaboration avec l'école, la police et les autorités communales. Le pédibus décharge les parents de la nécessité d'accompagner leur enfant individuellement ou de le conduire en voiture à l'école. Le groupe cible comprend les enfants de l'école enfantine de même que des 1^{ère} et 2^{ème} années d'école primaire.

4 Les mesures organisationnelles combattent les symptômes

Bon nombre de communes favorisent les mesures organisationnelles et soutiennent les services de patrouilleurs scolaires par les parents ou le pédibus. Ces mesures à faible coût peuvent être mises en œuvre rapidement. Le manque de sécurité ne sera pourtant pas résolu mais seulement « administré ». La commune délègue ainsi aux parents la responsabilité d'assurer qu'aucun accident ne surviendra sur les itinéraires scolaires. Les mesures organisationnelles devraient ainsi être comprises comme la reconnaissance d'un manque en termes d'infrastructures. Elles ne devraient être mises en place que provisoirement, en attendant que soient mise en œuvre des mesures d'infrastructure nécessitant parfois de plus longs horizons de planification.

5 Quand faut-il recourir au pédibus ?

En tant que mesure organisationnelle, le pédibus a trouvé un large écho en Suisse romande. Des lignes de pédibus y existent dans la majorité des grandes villes mais aussi dans de nombreuses petites communes. Ce succès est à mettre en lien avec la part plus importante de parents-taxis en terres romandes qu'en Suisse alémanique. Durant les dernières années, les efforts ont été intensifiés pour propager le pédibus outre-Sarine. La justification de son utilisation pose néanmoins question.

Arguments en faveur du pédibus:

- Le pédibus constitue une expérience sociale. Les enfants se déplacent avec des camarades de leur âge, peuvent échanger et apprendre à prendre les autres en considération.
- Avec le pédibus, la marche est encouragée, ce qui est positif pour la santé, le bien-être et le développement corporel.
- Avec le pédibus, l'enfant peut apprendre à se comporter correctement dans la circulation, tout en évoluant dans un environnement contrôlé.
- Les parents impliqués et les enfants peuvent mieux faire connaissance. Les liens sociaux se renforcent ainsi au sein du quartier.

- Les parents sont mieux sensibilisés aux problèmes de trafic et se mobilisent davantage pour un chemin de l'école plus sûr auprès de la commune.

Certains arguments fondamentaux vont néanmoins à l'encontre du pédibus :

- Les problèmes relevant de la circulation routière ne sont d'une part pas résolus, mais la responsabilité d'assurer qu'aucun accident ne survienne est en plus déléguée aux parents. La dominance du trafic motorisé n'est pas mise en question.
- Avec les offres de pédibus, le danger persiste que les communes ne se sentent plus obligées de mettre en œuvre des mesures d'infrastructure et d'assurer ainsi un environnement d'habitat favorable pour les enfants.
- Le pédibus pose des destinations et des horaires clairs. Les enfants sont en règle générale encouragés à se tenir en file ou en rang deux par deux. De ce point de vue, l'épanouissement de l'autonomie de l'enfant (par exemple jouer, se courir après, etc.) est limité. La valeur sociale du chemin de l'école est ainsi atténuée.
- L'éducation routière n'est presque pas possible avec le pédibus. Les accompagnants n'ont en général pas le temps ou la possibilité d'exercer par exemple la traversée d'un passage piéton avec les enfants.

La mise en place d'un pédibus ne peut donc être conseillée que quand les critères suivants sont tous remplis :

- Il y a des déficits en termes de sécurité le long de l'itinéraire scolaire qui ne peuvent être résolus dans l'immédiat.
À noter : les problèmes ponctuels de traversée d'une route à fort trafic peuvent aussi bien être maîtrisés par un service de patrouilleurs scolaires.
- Un nombre relativement important d'enfants sont amenés en voiture à l'école.
À noter : dans les communes où la part d'enfants se déplaçant à pied est relativement importante, l'introduction d'un pédibus constitue un « pas en arrière ».
- Le pédibus s'adresse à des enfants âgés de 4 à 7 ans.
À noter : Les enfants plus âgés n'acceptent plus cette forme d'organisation.
- Le pédibus est une solution transitoire.
À noter : les personnes impliquées (parents, autorités scolaires, etc.) devraient donner des feedbacks à l'autorité responsable de la commune, de manière à entamer l'assainissement des infrastructures.

6 Bilan

L'objectif est de permettre à l'enfant de parcourir le chemin de l'école par ses propres moyens, que ce soit seul ou en groupe. Le pédibus peut constituer une solution provisoire raisonnable. Il s'agit en effet d'une mesure organisationnelle faisant partie d'un processus plus large de sécurisation du chemin de l'école. Il ne peut néanmoins pas remplacer des mesures d'infrastructure et de valorisation des quartiers par l'aménagement de l'espace routier.

Les enfants ne doivent pas être adaptés au trafic, mais le trafic doit être adapté aux enfants. Ceux-ci doivent pouvoir rêver, jouer, rire et se bagarrer sur le chemin de l'école sans devoir constamment faire attention au trafic.

Pour plus d'informations: <http://www.chemin-ecole.ch>